

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/CF 09/3/1- Rev. 1
février 2009

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Troisième session

Rotterdam (Pays-Bas), 23 - 27 mars 2009

Lieu de la session: «Beurs – World Trade Center», Rotterdam (Pays-Bas)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/CF 09/3/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités et groupes spéciaux du Codex	CX/CF 09/3/2 CX/CF 09/3/2-Add.1
3	Questions découlant de la FAO et de l'OMS (y compris le JECFA)	CX/CF 09/3/3 CX/CF 09/3/3 Rev.1
	Questions découlant d'autres organisations intergouvernementales internationales	CX/CF 09/3/3-Add.1
	<u>Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (NGCTA)</u>	
4	Avant-projet de révision du préambule de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (N04-2006) à l'étape 4	CX/CF 09/3/4 CX/CF 09/3/4Rev.1
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 09/3/4-Add.1
	<u>Contaminants industriels et environnementaux</u>	
5	Projet de Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments (N06-2006) à l'étape 7	ALINORM 08/31/41, Annexe V CL 2008/24-CF
	- Observations à l'étape 6	CX/CF 09/3/5

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :

www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
6	Projet de Code d'usages pour la réduction de la contamination des aliments par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) lors des processus de fumage et de séchage par convection (N07-2006) à l'étape 7 - Observations à l'étape 6	ALINORM 08/31/41, Annexe VI CL 2008/24-CF CX/CF 09/3/6
<u>Mycotoxines</u>		
7	Niveaux maximaux pour les aflatoxines totales contenues dans les noix du Brésil (à l'étape 4) (N11-2008) - Observations à l'étape 3	CX/CF 09/3/7 CX/CF 09/3/7-Add.1
8	Avant-projet de Code d'usage pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A dans le café (à l'étape 4) (N12-2008) - Observations à l'étape 3	CX/CF 09/3/8 CX/CF 09/3/8-Add.1
<u>Documents de travail ne relevant pas de la procédure d'élaboration</u>		
9 a)	Document de travail sur les fumonisines	CX/CF 09/3/9
9 b)	Document de travail sur le benzène dans les boissons non alcoolisées	CX/CF 09/3/10
9 c)	Document de travail sur les glycosides cyanogéniques	CX/CF 09/3/11
9 d)	Document de travail sur les mycotoxines dans le sorgho	CX/CF 09/3/12
9 e)	Document de travail sur le carbamate d'éthyle dans les boissons alcoolisées	CX/CF 09/3/13
<u>Questions de nature générale</u>		
10	Liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA - Observations (en réponse à la lettre circulaire CL 2008/25-CF)	CL 2008/25-CF ALINORM 08/31/41 Annexe XIII CX/CF 09/3/14
11	Autres questions et travaux futurs	
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du rapport	

DOCUMENT D'INFORMATION

Le document suivant sera présenté lors de la session plénière:

- **Document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines du NGCTA (Cote doc. [CF/3 INF/1](#)):** Une version mise à jour du document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines durant la troisième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (désigné ci-après "le Comité"), y compris le Tableau 1, sera disponible.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 – Adoption de l'ordre du jour (Cote doc. CX/CF 09/3/1): Conformément à l'article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session.

Point 2 – Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (Cote doc. CX/CF 09/3/2): Le Comité examinera des questions découlant de la trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius et des sessions d'autres comités et groupes spéciaux du Codex qui ont eu lieu depuis la première session du Comité en avril 2008.

Point 3 – Questions découlant de la FAO et de l'OMS (Cote doc. CX/CF 09/3/3) et d'autres organisations intergouvernementales internationales (Cote doc. CX/CF 09/3/3-Add.1): Le Comité sera avisé des activités, achevées ou en cours, entreprises par la FAO et l'OMS (y compris le JECFA) et d'autres organisations intergouvernementales internationales dans le domaine des contaminants et des toxines.

Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (NGCTA)

Point 4 – Avant-projet de révision du préambule de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (N04-2006) (Cote docs. CX/CF 09/3/4 et CX/CF 09/3/4 Add.1): À sa deuxième session, le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de révision à l'étape 2 pour reformulation par un groupe de travail électronique, dirigé par le Communauté européenne, à la lumière des observations faites à la deuxième session du Comité, en vue de distribution de la proposition révisée pour observations à l'étape 3 et examen à l'étape 4, lors de la troisième session du Comité (voir ALINORM 08/31/41 par. 62).

Contaminants industriels et environnementaux

Point 5 – Projet de Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments (N06-2006) (Cote docs. ALINORM 08/31/41, Annexe V et CX/CF 09/3/5): À sa deuxième session, le Comité est convenu d'avancé l'Avant-projet du code d'usage à la trente-et-unième session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à l'étape 5. La Commission a adopté l'avant projet à l'étape 5. La Commission a distribué l'avant projet pour observations à l'étape 6 par la lettre circulaire CL 2008/24-CF. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 09/3/5.

Point 6 – Projet de Code d'usages pour la réduction de la contamination des aliments par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) lors des processus de fumage et de séchage par convection (N07-2006) (Cote docs. ALINORM 08/31/41, Annexe VI et CX/CF 09/3/6): À sa deuxième session, le Comité est convenu d'avancé l'avant-projet de code d'usages à la trente-et-unième session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à l'étape 5. La Commission a adopté l'avant projet à l'étape 5. La Commission a avancé l'avant-projet à l'étape 6 pour observations. Les observations ont été demandées par la lettre circulaire CL 2008/24-CF. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 09/3/6.

Mycotoxines

Point 7 – Avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil (N11-2008) (Cote docs. CX/CF 09/3/7 et CX/CF 09/3/7-Add.1): À sa deuxième session, le Comité est convenu de commencer de nouveaux travaux sur l'avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales continues dans les noix du Brésil, sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-et-unième session. La Commission a approuvé les nouveaux travaux à sa trente-et-unième session. L'avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil a été distribué pour observations à l'étape 3. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 09/3/7-Add.1.

Point 8 – Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A dans le café (N12-2008) (Cote docs. CX/CF 09/3/8 et CX/CF 09/3/8-Add.1): À sa deuxième session, le Comité est convenu de commencer de nouveaux travaux sur un Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A dans le café, sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-et-unième session. La Commission a approuvé les nouveaux travaux à sa trente-et-unième session. L'Avant-projet de code d'usages a été distribué pour observations à l'étape 3. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 09/3/8-Add.1.

Documents de travail ne relevant pas de la procédure d'élaboration

Point 9 a) – Document de travail sur les fumonisines (Cote doc. CX/CF 09/3/9): À sa deuxième session, le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique, dirigé par le Brésil, pour préparer un document de travail qui donnera une vue d'ensemble des données disponibles et de l'ampleur du problème lié à la contamination par les fumonisines, pour examen lors de sa troisième session (voir ALINORM 08/31/41, par. 177).

Point 9 b) – Document de travail sur le benzène dans les boissons non alcoolisées (Cote doc. CX/CF 09/3/10): À sa deuxième session, le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par le Nigeria, pour préparer un document de travail sur le benzène dans les boissons non alcoolisées en vue de faire le point sur l'état des connaissances sur le sujet et sur la mesure du problème, pour examen lors de sa troisième session (voir ALINORM 08/31/41 par. 178-179).

Point 9 c) – Document de travail sur les glycosides cyanogéniques (Cote doc. CX/CF 09/3/11): À sa deuxième session, le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par l'Australie, afin de préparer un document de travail en vue d'ensemble des données disponibles sur le glycoside cyanogénique, en vue d'une réévaluation possible par le JECFA (voir ALINORM 08/31/41 par. 180).

Point 9 d) – Document de travail sur les mycotoxines dans le sorgho (Cote doc. CX/CF 09/3/12): À sa deuxième session, le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par la Tunisie, afin de préparer un document de travail pour examen lors de sa troisième session (voir ALINORM 08/31/41 par. 181-186).

Point 9 e) – Document de travail sur carbamate d'éthyle dans les boissons alcoolisées (Cote doc. CX/CF 09/3/13): À sa deuxième session, le Comité est convenu que la délégation allemande prépare un document de travail sur le carbamate d'éthyle dans les boissons alcoolisées pour examen lors de sa troisième session en vue de déterminer la façon et dans quelle mesure cette question pourrait être abordée au sein du Comité (voir ALINORM 08/31/41 par. 190-191).

Questions de nature générale

Point 10 – Liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA (Cote docs. CL 2008/25-CF, ALINORM 08/31/41 Annexe XIII et CX/CF 09/3/14): À sa deuxième session, le Comité a approuvé la liste prioritaire de contaminants et de substances toxiques d'origine naturelle à soumettre à l'évaluation du JECFA (voir ALINORM 08/31/41 par. 187-188 et Annexe XIII). Les observations présentées par les États Membres et les organisations internationales intéressées pour répondre à la lettre circulaire CL 2008/25-CF figurent dans le document CX/CF 09/3/14. À sa deuxième session, le Comité est convenu qu'un groupe de travail physique en cours de session se réunira et préparera, lors de sa troisième session, un rapport sur la liste prioritaire des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle qu'il proposera pour évaluation au JECFA, en tant que document de séance.

Point 11 – Autres questions et travaux futurs: D'autres questions et/ou propositions de travaux futurs, soumises au titre du point 1 de l'ordre du jour, seront examinées par le Comité.

Point 12 – Date et lieu de la prochaine session: Le Comité sera avisé des propositions de date et lieu pour la prochaine session.

Point 13 – Adoption du rapport: Conformément à l'article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa troisième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat du Codex.